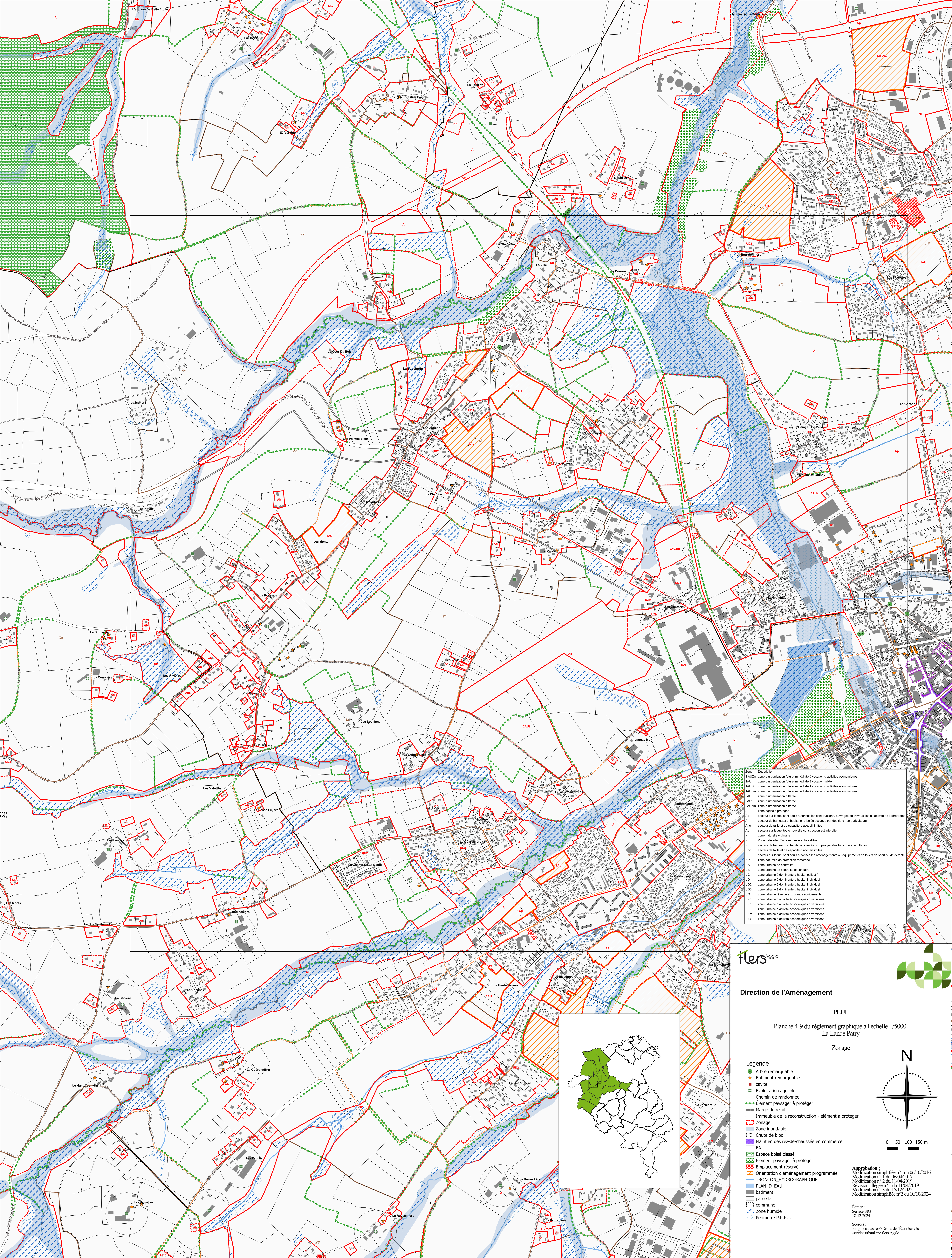




Zone	Description
1 AUZ	zone d'urbanisation future immédiate à vocation d'activités économiques
1AU	zone d'urbanisation future immédiate à vocation mixte
1AUZ	zone d'urbanisation future immédiate à vocation d'activités économiques
1AUZm	zone d'urbanisation future immédiate à vocation d'activités économiques
2AU	zone d'urbanisation différée
2AUZ	zone d'urbanisation différée
2AUZm	zone d'urbanisation différée
A	zone agricole protégée
Ae	secteur sur lequel sont seuls autorisés les constructions, ouvrages ou travaux liés à l'activité de l'aéronautique
Ah	secteur de hameaux et habitations isolées occupées par des tiers non agriculteurs
Anc	secteur de taille et de capacité d'accueil limités
Ap	secteur sur lequel toute nouvelle construction est interdite
N	zone naturelle ordinaire
Nh	zone naturelle - Zone naturelle et forestière
Nh	secteur de hameaux et habitations isolées occupées par des tiers non agriculteurs
Np	secteur de taille et de capacité d'accueil limités
Np	secteur sur lequel sont seuls autorisés les aménagements ou équipements de loisirs de sport ou de détente
Np	zone naturelle de protection renforcée
UA	zone urbaine de centralité
UA	zone urbaine de centralité secondaire
UAC	zone urbaine à dominante d'habitat collectif
UD1	zone urbaine à dominante d'habitat individuel
UD2	zone urbaine à dominante d'habitat individuel
UD3	zone urbaine à dominante d'habitat individuel
UG	zone urbaine réservée aux grands équipements
UZB	zone urbaine d'activités économiques diversifiées
UZC	zone urbaine d'activités économiques diversifiées
UZD	zone urbaine d'activités économiques diversifiées
UZm	zone urbaine d'activités économiques diversifiées
UZm	zone urbaine d'activités économiques diversifiées
UZm	zone urbaine d'activités économiques diversifiées

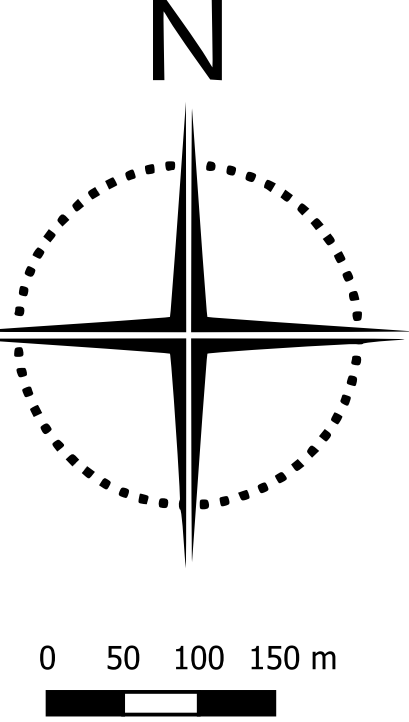
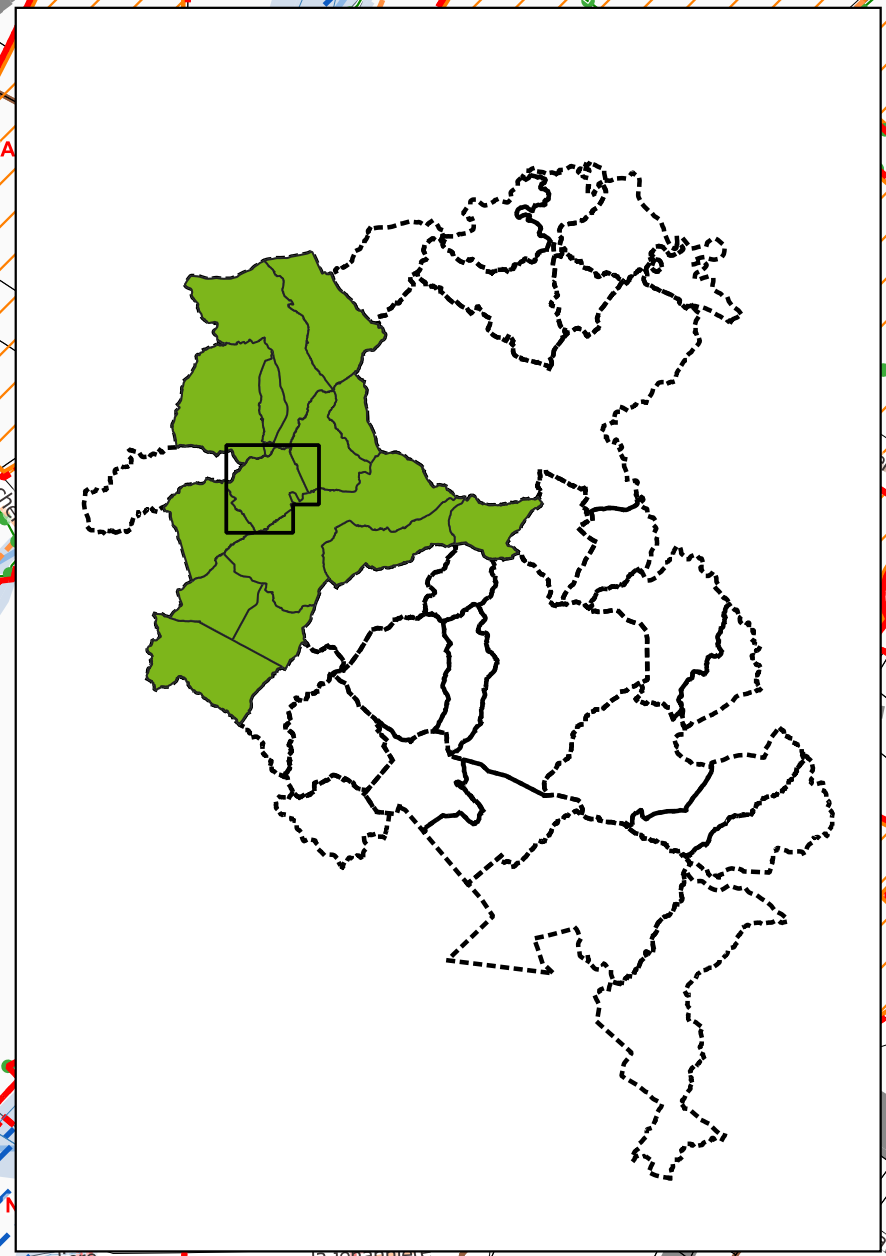
flers Agglo

Direction de l'Aménagement

PLUI
Planche 4-9 du règlement graphique à l'échelle 1/5000
La Lande Patry

Zonage

- Légende**
- Arbre remarquable
 - Batiment remarquable
 - cavité
 - Exploitation agricole
 - Chemin de randonnée
 - Élément paysager à protéger
 - Marge de recul
 - Immeuble de la reconstruction - élément à protéger
 - Zonage
 - Zone inondable
 - Chute de bloc
 - Maintien des rez-de-chaussée en commerce
 - EA
 - Espace boisé classé
 - Élément paysager à protéger
 - Emplacement réservé
 - Orientations d'aménagement programmées
 - TRONCON_HYDROGRAPHIQUE
 - PLAN_D_EAU
 - batiment
 - parcelle
 - commune
 - Zone humide
 - Périmètre P.P.R.I.



Approbation :
Modification simplifiée n°1 du 06/10/2016
Modification n°1 du 06/04/2017
Modification n°2 du 11/04/2019
Révision allégée n°1 du 11/04/2019
Modification n°3 du 15/12/2022
Modification simplifiée n°2 du 10/10/2024

Édition :
Service SIG
18-12-2024

Sources :
«enquête cadastre © Droits de l'État réservés
«service urbanisme flers Agglo